

COMPTE-RENDU du COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 : « Le Haut bassin de la Calonne »
Vendredi 13 novembre à CORMEILLES

Présents ou excusés : voir liste de présence en annexe.

M. ENOS ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de cette seconde réunion du comité de pilotage :

- rappels sur la démarche Natura 2000 ;
- présentation de l'état des lieux socio-économique, du diagnostic agricole, de l'état des lieux des milieux aquatiques et de l'état des lieux des habitats naturels ;
- questions sur l'extension du site ;
- calendrier des prochaines étapes.

Pour l'ensemble des points abordés, un diaporama est présenté à l'appui des diverses interventions. Un document réduit est distribué en séance et il sera complété par l'envoi d'un lien Internet permettant le téléchargement de la version intégrale.

◆ **Rappel sur la démarche NATURA 2000 :**

Il s'agit d'un rappel par la DDAF du dispositif tel qu'il avait été présenté lors du premier COPIL de lancement en septembre 2008. Ces éléments figurent dans le compte-rendu du premier COPIL et ne sont pas repris ici.

◆ **État des lieux socio-économique :**

M. ENOS présente l'état des lieux socio-économique dont des éléments seront à compléter en 2010.

Outre les éléments présentés sur les diapositives, il souhaite insister sur les points suivants :

- Concernant les peupleraies, il indique que ces dernières ne valorisent pas le paysage du site. Il faudrait trouver une mesure qui incite les propriétaires de ces lieux à retirer les peupliers.
- Quant à la qualité de l'eau, il précise que les derniers relevés au captage de Bailleul la Vallée sont excellents.
- Suite aux repérages effectués sur le site Natura 2000, M. ENOS note que certains bâtiments comme des moulins nécessiteraient d'être restaurés (et que cela pourrait mériter réflexion au sein de la 4C).

◆ **Les milieux agricoles :**

M. HERMAN présente le diagnostic agricole réalisé par l'ADASEA.

Le secteur de Cormeilles est le seul bassin versant de Haute Normandie où l'herbe est restée majoritaire et où l'on est passé sur les 25 dernières années d'exploitations d'élevage à des systèmes de type « polyculture-élevage »

M. HERMAN a noté que les personnes ayant répondu au questionnaire sont relativement âgées. Il y a très peu d'agriculteurs de moins de 40 ans sur le site Natura 2000.

Concernant les mesures agricoles souscrites cette année, M. ENOS regrette que la facture de l'ADASEA pour la contractualisation d'une mesure arrive avant la subvention de l'État.

M. ROGIER explique que le paiement de ces mesures arrivera en fin d'année ou début d'année prochaine.

M. HERMAN rappelle que ce cas de figure intervient du fait que l'élaboration du Document d'Objectifs n'a commencé que début 2009. L'ADASEA a donc demandé une participation d'environ 450 €/ dossier aux agriculteurs concernés.

M. MORIN trouve que ce coût est important comparé au montant moyen des subventions obtenues au cours de la première année des contrats.

Il est convenu que l'ADASEA ne fera pas de relance tant que les versements des aides ne seront pas faits. En 2010, la situation évoluera du fait de l'élaboration du DOCOB dans la mesure où des crédits d'animation pourraient être mis en œuvre.

Mme ROBINET souhaite connaître les critères utilisés pour définir le projet MAET pour 2010 et si une démarche de concertation a été mise en place à ce sujet.

M. HERMAN répond que les mesures envisageables ont été évoquées lors de 2 réunions avec les agriculteurs ; l'une en juin préalablement à l'enquête puis l'autre en septembre afin de leur présenter le diagnostic et connaître leurs attentes.

M. MORIN souhaiterait obtenir un panel des mesures qui pourraient être prises afin de connaître ce qui existe dans toute la France.

M. LESAULNIER regrette que les dossiers à compléter soient si compliqués. Cette complexité administrative peut faire peur aux agriculteurs et freiner leur engagement dans des contrats agricoles. De plus, les contrôles réalisés deviennent de plus en plus draconiens. Enfin, il serait intéressant d'avoir des aides pour le maintien de l'élevage et par conséquent des prairies.

M. ROGIER souligne que de nouvelles mesures de soutien à l'herbe seront mises en place en 2010 avec le bilan de santé de la PAC et que les aides agroenvironnementales ciblent en complément les pratiques de gestion des habitats NATURA 2000.

M. MORIN demande si des aides existent sur le bâti.

M. ROGIER explique que Natura 2000 est un soutien à la biodiversité. Par conséquent le bâti n'entre pas en compte. Cependant, afin de conserver l'élan de protection environnementale que réalise la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles, d'autres projets peuvent être intégrés en parallèle à Natura 2000.

M. MORIN aurait aimé que des aides financières soient proposées pour la protection du bâti.

◆ **Présentation de l'état des lieux des milieux aquatiques.**

M. FLAMBARD revient sur les motivations de la désignation du site liées à la présence d'une belle population d'écrevisses à pieds blancs mais également celle de lamproies et de chabots. En 2008 et 2009, l'ONEMA a réalisé divers inventaires qui confirment les bonnes potentialités des ruisseaux du site mais mettent également en lumière les phénomènes déclassants comme par exemple les problèmes d'étiage ou de concrétionnement, le piétinement des animaux en rivières, l'existence de charges polluantes à certains points du bassin versant... Le maintien des prairies sur le site et l'entretien de la ripisylve font partie des actions à promouvoir.

M. ENOS regrette que la truite ne soit pas intégrée dans la protection liée à NATURA 2000.

M. FLAMBARD et M. CANTAYRE répondent que cela est un ensemble. Natura 2000 est une directive qui vise à protéger certaines espèces particulièrement menacées mais indirectement permet aussi à la sauvegarde d'autres espèces sensibles comme la truite.

M. BLAIS demande ce qu'il en est pour les hérons.

M. FLAMBARD répond que cette espèce est toujours protégée et que la régulation de l'espèce est effectuée dans un cadre réglementaire.

M. LEDUCQ demande si quelque chose sera fait pour les ragondins.

M. FLAMBARD répond que le ragondin est une espèce classée nuisible dans l'Eure et que des captures ou des piégeages peuvent être réalisés. Une fiche « action » pourra d'ailleurs être prévue à ce titre dans le DOCOB.

◆ **Présentation de l'état des lieux des habitats naturels (voir détail dans le diaporama)**

M. RAVARY expose le résultat de l'enquête de terrain réalisée par BIOTOPE depuis ce printemps et qui a permis de cartographier précisément l'ensemble du patrimoine botanique existant sur le site et d'indiquer les conditions de son maintien voire de son développement dans les années à venir.

Après un rappel technique sur la notion « d'habitat naturel » et « d'eutrophisation », il indique que les caractéristiques écologiques du site sont liées à la présence de petites vallées à pentes fortes et de zones humides en fond de vallée ou sous forme de résurgence à mi-pente. La prédominance des prairies naturelles qui bordent les ruisseaux sur le site a ainsi permis de cartographier 11 habitats d'intérêt européens (habitats d'intérêt communautaires répertoriés au titre de Natura 2000) et qui couvrent 87 ha du site soit 16,6 %. Ces 11 habitats se classifient en 3 habitats aquatiques, 3 habitats forestiers et 5 habitats de prairies. Ceci constitue une bonne potentialité écologique.

Le diaporama détaille l'ensemble de ces milieux intéressants mais on peut en citer ici les deux principaux pour leurs forts intérêts patrimoniaux sur le site :

- les prairies acidiphiles : liées à la topographie particulière des « picanes ». Au sein d'herbages plus vastes, elles concernent de petites surfaces mais elles sont dotées d'une grande richesse floristique dont la pédiculaire des bois. Le pâturage par des bovins sur les parcelles concernées est un élément déterminant de leur existence.
- Les prairies humides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) et qui voient le développement d'une biodiversité importante. Les zones concernées doivent là encore être pâturées et faiblement fertilisées pour garantir la préservation. L'embroussaillage, les plantations (de peupliers) ou la mise en culture sont des menaces sur ce type d'habitats.

Quelques exemples des cartes d'espèces et d'habitats jointes au rapport de BIOTOPE sont présentés. Il est signalé que l'ensemble de la cartographie validée à l'occasion du présent COPIL est consultable à la DDAF ou à la 4C. Elles seront diffusées avec le DOCOB en fin d'année 2010.

◆ **Questions sur l'extension**

M. FLAMBARD présente les extensions possibles de sites :

- Extension du périmètre agricole sur 150 ha pour faciliter la contractualisation agricole (intégration de toute la parcelle ou îlot dans le site). Le diagnostic de BIOTOPE y révèle également la présence de 17,4 % d'habitats d'intérêt communautaires.
- Secteur des Prés Catteaux sur Saint Pierre de Cormeilles vu sa très forte potentialité et sa position de liaison entre le Douet-Tourtelle et le ruisseau de la Belle herbe.
- Secteur des sources du Douet-Tourtelle dans le but de préserver la qualité et la quantité de l'eau en aval.

Concernant ces extensions, il est rappelé que les zones définies dans le site Natura 2000 ont été définies par rapport aux espèces ou habitats communautaires susceptibles d'être trouvés, sans l'avis des propriétaires. M. BRIAVOINE regrette le manque de concertation avec les communes pour la définition de la zone Natura 2000.

M. BRIAVOINE explique qu'un propriétaire d'une parcelle située à St Pierre de Cormeilles est réticent à cette intégration. Il a peur de ne plus disposer librement de sa surface. M. MORIN répond qu'en effet il devra préserver l'habitat sur le terrain et ne pas le détruire avec des plantations ou constructions par exemple.

Après concertation, l'ensemble de l'assemblée valide le principe visant à proposer l'intégration de ces trois extensions au titre du périmètre NATURA 2000.

Une consultation officielle sera transmise à l'ensemble des communes pour l'extension liée aux îlots agricoles et plus particulièrement aux communes concernées par les deux zones liées au Douet-Tourtelle (St Pierre de Cormeilles, Le Bois Hellain, St Sylvestre de Cormeilles et Epaignes) début 2010.

◆ Questions diverses

M. MORIN souhaite avoir une liste des mesures d'accompagnement qui existent au-delà de Natura 2000 ainsi que les MAE existantes.

M. ROGIER rappelle que le cahier des charges des MAE doit être réalisé rapidement afin que les agriculteurs puissent souscrire des mesures au 15 mai 2010.

M. MORIN souhaite qu'un complément d'informations sur les habitats et espèces soit réalisé sous forme de plaquettes scientifiques afin d'avoir un document pédagogique environnemental. Cela serait utile pour le sentier de la Biodiversité.

M. MORIN souhaiterait que cette réalisation puisse être prise en charge par une subvention au titre de Natura 2000.

M. RAVARY s'occuperait de la partie habitat et M. LAROCHE de la partie espèces en milieu aquatique. M. LAROCHE propose par ailleurs de réaliser une intervention sous forme de visite sur site au printemps – été prochain. L'ensemble des personnes approuve cette initiative.

M. CAPON souhaiterait qu'un traitement des hydrocarbures provenant de la RD 27 soit réalisé.

M. MORIN demande à Mme ROBINET de faire remonter cette demande auprès du service compétent au sein du Conseil Général afin de trouver une solution.

En conclusion, M. LE SOUS-PREFET indique qu'il est important de trouver le juste équilibre environnemental pour ce territoire qui possède un excellent cadre de vie.

La séance est levée à 22h30

Compte rendu établi par le secrétariat de la Communauté de Communes de Cormeilles et Pascal FLAMBARD (DDAF 27)